

VOUS ÊTES ASSISTANT MATERNEL DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

PROCÉDURE COVID19
JANVIER 2022



1/ VOUS ÊTES POSITIF AU COVID19

L'accueil des enfants est **suspendu**.

> SI VOUS AVEZ UN SCHÉMA VACCINAL COMPLET :

- Isolement pendant **7 jours** à partir de la date de réalisation du test positif.
- L'isolement peut être réduit à 5 jours si un test antigénique ou RT-PCR effectué à J+5 est négatif et s'il n'y a aucun symptôme depuis 48h.

> SI VOUS N'ÊTES PAS VACCINÉ OU SANS SCHÉMA VACCINAL COMPLET :

- Isolement pendant **10 jours** à partir de la date de réalisation du test positif.
- L'isolement peut être réduit à 7 jours si un test antigénique ou RT-PCR effectué à J+7 est négatif et s'il n'y a aucun symptôme depuis 48h.

2/ UN MEMBRE DE VOTRE FOYER EST POSITIF AU COVID19

L'accueil des enfants est **suspendu pendant 10 jours**.

Cette durée peut être réduite à 7 jours si un test antigénique ou RT-PCR effectué à J+7 est négatif.

3/ TROIS ENFANTS QUE VOUS ACCUEILLEZ SONT POSITIFS

L'accueil des enfants est **suspendu pendant 7 jours**.

Les parents peuvent prendre connaissance de la fiche Covid 19 qui leur est dédiée sur charente-maritime.fr

VOUS ÊTES CAS CONTACT*

> SI VOUS AVEZ UN SCHÉMA VACCINAL COMPLET : l'accueil des enfants peut être **maintenu**.

- Vous devez appliquer strictement les gestes barrières et faire **un test antigénique ou RT-PCR immédiatement**.
- Vous devez ensuite faire des auto-tests à J+2 et J+4 après le dernier contact avec la personne positive.
- Si l'un des tests est positif, vous devez vous isoler (**voir protocole ci-dessus**).

> SI VOUS N'ÊTES PAS VACCINÉ OU SANS SCHÉMA VACCINAL COMPLET :

l'accueil des enfants est suspendu.

- Isolement obligatoire pendant **7 jours** à compter de la date du dernier contact
- Vous devez faire **un test antigénique ou RT-PCR** au 7^e jour pour pouvoir reprendre l'accueil (si test négatif).

> SI VOUS AVEZ ÉTÉ POSITIF AU COVID19 DURANT LES 2 DERNIERS MOIS :

l'accueil des enfants peut être maintenu.

UN MEMBRE DE VOTRE FOYER EST CAS CONTACT

- Il doit faire **un test antigénique ou RT-PCR immédiatement**
- > S'il est négatif **l'accueil des enfants peut être maintenu.**
- Il est recommandé d'effectuer des autotests sur les enfants de + de 3 ans à J+2 et J+4

*QUELQU'UN EST CONSIDÉRÉ CAS CONTACT QUAND IL Y A :

- face à face sans masque à moins de 2 mètres quelle que soit la durée,
- actes d'hygiène ou de soins : mouchage, habillage...
- partage du même espace de jeux, d'un trajet en voiture pendant au moins 15 min (avec ou sans masque).

LES BONS GESTES BARRIÈRES

- Aération régulière des lieux clos, tels que ceux accueillant des enfants,
- Port du masque,
- Lavage des mains.

EN CAS DE DOUTE, DE QUESTION APPELÉZ LE

0 800 130 000 (appel gratuit)